Environnement et développement durable: sommet mondial, Johannesbourg 2002, 10 ans après Rio

2001/2142(COS) - 30/09/2002

Tout en se félicitant du consensus auquel ont abouti les Chefs d'État et de gouvernement à Johannesburg, le Conseil a tenu à renouveler ses objectifs en matière de développement durable. Il réaffirme notamment l'engagement de l'Union d'atteindre les objectifs fixés à Johannesburg, consistant à : - réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à de l'eau potable salubre et ne pouvant bénéficier de conditions d'assainissement élémentaires, - de reconstituer d'urgence, et si possible d'ici 2015 au plus tard, les stocks halieutiques épuisés, - d'établir des réseaux représentatifs de zones marines protégées d'ici 2012, - de s'efforcer de minimiser, d'ici 2010, les conséquences néfastes importantes, pour la santé des êtres humains et l'environnement, de l'utilisation et de la production de produits chimiques, en procédant de façon scientifique et en tenant compte du principe de précaution, - d'enrayer la perte de diversité biologique avant 2010, - d'inverser le plus rapidement possible la tendance actuelle à la dégradation des ressources naturelles. Il s'engage également à accroître substantiellement la part globale des énergies renouvelables, par une action commune destinée à garantir une offre d'énergie suffisante pour permettre la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire et à encourager une réforme des subventions ayant une incidence négative importante sur l'environnement et incompatibles avec le développement durable. Il souhaite en outre mettre en place des mesures de promotion et l'élaboration d'un cadre décennal de programmes à l'appui de modes de production et de consommation durables. Le Conseil maintient, par ailleurs, son engagement à aller plus loin que les objectifs de Johannesburg quand les objectifs à atteindre ont été fixés au niveau mondial (ex.: protocole de Kyoto). Il s'engage également sur le front de la dimension sociale en réaffirmant sa volonté d'une approche intégrée du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement. Par ailleurs, le Conseil est invité à vérifier que les engagements pris lors de ce sommet sont effectivement tenus et confirme une nouvelle fois la volonté de l'Union à oeuvrer au sein des enceintes internationales appropriées. Il invite l'Assemblée générale des Nations Unies à rédiger un rapport sur la mise en oeuvre de l'accord de Johannesburg. Il réaffirme l'attachement de l'UE aux stratégies nationales et régionales pour le développement durable et souligne la volonté de l'UE de tenter d'associer d'autres pays à la poursuite de cet objectif. Il invite parallèlement la Commission à engager un dialogue de politique générale avec les pays intéressés et les parties prenantes au niveau national, en matière de réduction de la pauvreté. Enfin, le Conseil invite la Commission, en vue de préparer la réunion du printemps 2003 du Conseil européen, à examiner le suivi de Johannesburg dans son rapport de synthèse dans le but de recenser les mesures fondamentales pour la mise en oeuvre des résultats de Johannesburg.